A renvoyer au : FSE Electriciens – Avenue du Marly 15/8 boîte 1 – 1120 Bruxelles **F7**

DEMANDE D'ALLOCATION COMPLEMENTAIRE EN CAS DE FERMETURE D'ENTREPRISE (SCP 149.01)

CADRE 1: A COMPLETER PAR L'OUVRIER(E)

L'OUVRIER(E) soussigné(e):

Nom: ..... Prénom: .....

Date de naissance: ..... / ..... / ..... Age: .....

Rue : ..... Nr: ..... Boîte: .....

Code postal: ..... Lieu: .....

N°Registre National : ..... N° Téléphone: .....

Adresse E-mail: .....

N° IBAN: BE⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋ ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

Code BIC: ⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋⌊ ⌋

Nom et raison sociale de l'employeur: .....

N° matricule ONSS: ..... N° BCE : .....

Date d'entrée en service:..... Date sortie de service: .....

Ancienneté (nombre d'années en service) .....

La fermeture de l'entreprise a eu lieu le: .....

Signature de l'ouvrier (ère)

précédée de la mention "déclaré sincère et véritable" Date

.....

! Joindre une copie de votre dernier C4!

CONDITIONS D'OCTROI– ANCIENNETE

Le FSE prévoit une indemnité complémentaire mensuelle en cas de fermeture d'entreprise.

Montant fixé	Montant de base	Par année d'ancienneté	Maximum	Calcul
A partir du 01/10/2011	€ 272,41	€ 13,72	€ 898,46	Montant de base + (montant par année d'ancienneté * ancienneté)
A partir du 01/07/2014	€ 287,53	€ 14,48	€ 948,32	Montant de base + (montant par année d'ancienneté * ancienneté)

Conditions:

- L'ouvrier(ière) a au moins 45 ans au moment de la fermeture de l'entreprise
- L'ouvrier(ière) a été occupé depuis au moins 5 ans dans l'entreprise au moment de la fermeture
- L'ouvrier(ière) n'est pas engagé par une autre entreprise dans les 30 jours calendrier suivant le jour du licenciement
- L'ouvrier(ière) remplit le formulaire F7 et le renvoie avec une copie du dernier C4 au FSE
- La fermeture d'une entreprise signifie la cessation définitive des activités de l'entreprise